

Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

4^e Forum de la détention et de la probation

Centre de Congrès Beaulieu, Lausanne,
25 novembre 2021

Mesdames et Messieurs,

Après deux journées très intenses de réflexion et de discussion, il est venu le moment de conclure. Mais une conclusion n'a de sens et d'utilité que si elle permet d'envisager des ouvertures, des perspectives. En un mot, si elle permet de se projeter dans l'avenir.

Le thème du Forum était intitulé « Formation – Transformation ».

Au-delà du jeu de mots, ce choix indique clairement que la formation peut et doit susciter le mouvement, le changement. La formation telle qu'elle a été abordée au cours de ce Forum, malgré le sens premier du terme, ne vise pas la mise en forme rigide de celle ou de celui qui se forme.

Au contraire, former, et vous l'avez réaffirmé à maintes reprises, revient à transformer, à se transformer. Autrement dit, on ne sort pas indemne de la formation, on en sort différent.

Dans l'univers pénitentiaire, ceci est valable pour le personnel comme pour les personnes détenues.

Cette capacité à se former et à se transformer dans un seul et même élan est désormais le gage de la capacité des institutions pénitentiaires à s'adapter aux nouveaux contextes, aux nouvelles

populations, aux nouvelles exigences auxquelles ces institutions doivent répondre si elles veulent être – et elles doivent l’être - à la fois sûres, efficaces et humaines.

De l’autre côté, pour les détenus, la formation est aussi la promesse d’un retour possible à la vie libre, en société, après l’exécution de la sanction. En d’autres termes, le pouvoir transformateur de la formation doit être au cœur des efforts de réintégration ou de réinsertion des personnes détenues, et ce dès leur mise en détention.

D’ailleurs, le Plan individuel d’exécution de la sanction établi pour chaque personne condamnée porte également sur les possibilités d’acquérir une formation ou une formation continue.

Apprendre à lire et à écrire, décrocher un diplôme, ou l’espoir d’une embauche peuvent constituer de formidables motivations.

Une étude réalisée à l’Université de Genève en 2009 constatait que « les personnes qui ont suivi des cours durant leur peine récidivent moins que celles qui n’en ont pas bénéficié. On perçoit aussi que les personnes détenues qui se sont engagées dans une formation l’ont fait avec une perspective de sortie de prison et d’aide à la stabilisation durant et après la peine ».

En somme, que ce soit pour le personnel, tout au long d'une carrière, ou les personnes détenues, la formation n'est pas un luxe, c'est une nécessité.

Il est dès lors important de prendre le temps de réfléchir et d'échanger à son sujet afin de continuer à développer l'offre pour l'ensemble des personnes concernées, ce qui était l'objectif de ce Forum.

A la vue de la richesse des exposés et de la diversité stimulante des ateliers qui étaient au programme de ces deux jours, je crois que cet objectif est atteint.

En effet, le CSCSP, organisateur du Forum, a précisément pour mission d'être une plateforme nationale pour la formation des métiers liés à l'exécution des sanctions.

A ce titre, il forme à la fois les agents de détention et les cadres des institutions pénitentiaires. Il offre un large catalogue de formations continues, sans oublier le programme de cours assistés par ordinateur. Par ailleurs, le centre de compétence stimule réflexions et expériences au sujet de la formation en milieu carcéral, dont nous avons eu un large écho au cours du Forum.

Le CSCSP, faut-il le rappeler, est l'héritier en quelque sorte du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire CSFPP, créé en 1977 par la Confédération, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et les trois concordats régionaux sur l'exécution des sanctions pénales.

Portée par l'ambition de coordonner, rapprocher, faire interagir les forces vives, les ressources, les acteurs du monde pénitentiaire, près de 45 ans plus tard, la formation a fait des pas de géant.

Avec le CSCSP, en collaboration avec les cantons et les institutions pénitentiaires, sans oublier les Hautes Ecoles, il existe désormais une riche gamme de formations en emploi, harmonisées sur le plan national, pour les agents de détentions et pour les cadres, ainsi que des formations de base pour les personnes incarcérées.

Cependant, malgré ces avancées et ces développements positifs, il faut rester vigilants, s'adapter, voire anticiper les évolutions futures.

Le programme du Forum représente en ce sens un excellent aperçu des enjeux actuels et à venir de la formation en milieu carcéral.

On peut citer :

- la prise en charge spécifique et la cohabitation de personnes détenues de cultures, langues, religions, voire d'orientations sexuelles différentes qui appellent un important travail de sensibilisation et d'apprentissage afin d'éviter discriminations, conflits et violences ;
- la nécessité de se tourner vers de nouvelles pratiques socio-sanitaires et des alternatives à la détention ;
- la numérisation croissante de nos activités et de nos sociétés qui influence également la vie des prisons, malgré l'interdiction totale ou limitée d'accéder à Internet.
- A ce sujet, j'ai été très intéressée par la production de podcasts, dont il était question dans un atelier, sous la forme de récits de vie des prisonniers qui permettent à ces derniers de s'approprier leur séjour en cellule, voire de devenir des « influenceurs » sur le plan éducatif ;
- enfin, la nécessité de proposer au sein des institutions pénitentiaires cantonales des offres et des structures de formation complémentaires au CSCSP.

Je profite de cette occasion pour rappeler que le Service pénitentiaire du Canton de Vaud vient de créer un centre de formation destiné à

préparer les candidats vaudois au brevet fédéral et à dispenser des formations continues pratiques et théoriques après l'obtention du brevet avec l'objectif de répondre aux besoins spécifiques des établissements vaudois.

Bref, on voit bien que les sujets et les questionnements sont nombreux, multiples. Ils embrassent l'ensemble de l'activité pénitentiaire en constante transformation, elle aussi. Ce qui implique, en plus de l'enseignement de base, le développement de formations continues, itératives, en devenir.

Ces dernières doivent à leur tour être développées dans le cadre de coopérations entre les cantons. La coopération est l'avenir, c'est évident, tant du point de vue des connaissances et du savoir-faire que financier.

Le Forum, à juste titre, a mis en évidence ce besoin impératif de partager les expériences, les pistes inédites pour faire face aux défis pénitentiaires.

Je peux citer ici, en plus des problématiques déjà évoquées : le vieillissement des personnes incarcérées, le suicide assisté, la santé psychique, voire la radicalisation, l'extrémisme violent.

Ces problématiques doivent ainsi faire l'objet de discussions destinées à identifier à la fois des standards de prise en charge et des modules de formation adéquats.

Le CSCSP, comme vous le savez, se doit d'être en première ligne dans ce travail incessant de remise à jour à la fois des thématiques sociétales au cœur du monde pénitentiaire et des formations adaptées à ces nouvelles questions.

C'est le sens de la mission qui lui a été confiée. Et qu'il va continuer d'assurer et de développer à l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.